

Paris, le 28 janvier 2019

FIP NextStage Références 2008 : information aux souscripteurs sur la liquidation en cours

(Vous n'avez aucune démarche à effectuer)

Madame, Monsieur,

Vous avez souscrit au FIP « NextStage Références 2008 » et votre FIP est entré en période de liquidation le 31 octobre 2017. Depuis cette date, **le montant total des distributions que vous avez perçu correspond à 95% de votre investissement initial** (hors droits d'entrée et hors réduction fiscale initiale de 25% sur l'impôt sur les revenus).

Votre FIP est arrivé à échéance le 31 décembre 2018 et il détient deux sociétés en portefeuille (Port Adhoc et Quadriplay) sur un total de 32 participations ayant été détenues pendant la durée de vie du Fonds. Le caractère non coté de ces sociétés encore en portefeuille implique un délai supplémentaire pour la réalisation des cessions attendues. Aussi avons-nous décidé de stopper le prélèvement des frais de gestion sur votre FIP à compter du 31 décembre 2018 et concentrons actuellement tous nos efforts sur la cession de ces sociétés :

- Un accord est en cours de finalisation en vue de la cession de la société Port Adhoc, et l'opération pourrait être réalisée dans les prochaines semaines ;
- La société de gestion concentre actuellement son attention sur la société Quadriplay, mais aucun accord n'a encore abouti pour la cession de la société dans votre meilleur intérêt.

La valorisation au 30 septembre 2018 de votre FIP est de 11,86 euros / part A. Cette valeur peut évoluer dans le temps jusqu'à la liquidation définitive (évolution pouvant être à la baisse ou à la hausse).

Suite aux dernières cessions à réaliser, votre FIP sera liquidé définitivement et procédera aux dernières distributions en votre faveur. **Nous vous tiendrons naturellement informé de la poursuite de ces dernières opérations qui interviendront dans les meilleurs délais.**



NextStageAM

A noter : afin d'assurer un traitement égalitaire des souscripteurs et conformément au Règlement du FIP, les rachats de parts sont bloqués pendant la période de liquidation. A la clôture de la liquidation, un rapport sera établi par le commissaire aux comptes du FIP sur les conditions de la liquidation ainsi que sur les opérations intervenues depuis la clôture de l'exercice précédent. Ce rapport sera mis à votre disposition au siège social de NextStage AM et sera accessible sur simple demande.

L'équipe NextStage AM et votre conseiller financier sont à votre écoute pour répondre à vos questions, et vous prie de recevoir nos salutations distinguées.

Grégoire SENTILHES

Président